

## Communiqué N°2

Le CNDD salue avec enthousiasme le Forum International sur la Culture de la Paix initié ce 19 décembre 1994 à Brazzaville par Son Excellence M. Pascal LISSOUBA, Président de la République du Congo.

Par ce forum auquel participe les chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda, de la République Centre Africaine, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, le Président Lissouba, fidèle à lui-même, vient de faire un pas en avant vers la Conférence Internationale promise lors de la clôture du Sommet de la Francophonie tenu à Biarritz en novembre dernier. En effet, le Président du Congo avait fait appel à une conférence internationale sur les drames burundais, rwandais et angolais.

En ce qui concerne le Burundi, la proposition du chef de l'Etat congolais s'inscrivait dans la droite ligne des aspirations du Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) présidé par l'ex-ministre d'Etat, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, M. Léonard NYANGOMA, membre du Comité Directeur National et du Bureau Politique du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU). Il est aussi chef de file des députés de la province de Bururi.

M. Nyangoma a déjà exprimé à Bukavu son souhait que la Conférence Internationale soit présidée par Son Excellence le Président MOBUTU SESE SEKO. Le CNDD aurait fort apprécié la présence à ce forum du chef d'Etat zaïrois étant donné son rôle de doyen de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui souffre d'une guerre civile sans précédent au Rwanda et au Burundi.

Espérons que cette conférence internationale aboutira rapidement et que le CNDD y sera invité pour s'entendre avec la junte militaire au pouvoir au Burundi sur les principaux problèmes qui attisent la guerre civile (les problèmes de sécurité pour tous, des réfugiés, de l'appareil judiciaire, de l'impunité de tous les crimes contre l'humanité).

Le CNDD est un Etat Major politique et pluraliste des militants appartenant à divers partis politiques opposés à la Convention Illégale de Gouvernement du 10 septembre qui se place au dessus de la Constitution et confisque les acquis électoraux de juin 1993 en consommant de manière rampante le putsch violent du 21 octobre 1993 au cours duquel périt Son Excellence Melchior NDADAYE et quelques uns de ses proches collaborateurs.

Ce mois de juin 1993 avait marqué la victoire du FRODEBU par un score de 65% aux présidentielles et avec 80% de sièges au Parlement. Ce qui avait permis au peuple de goûter à trois mois de démocratie. D'où la résistance populaire le lendemain du putsch. Une résistance qui continue à l'heure actuelle.

Le CNDD a à son actif la structuration de la résistance populaire spontanée depuis le putsch du 21 octobre 1993, en une force structurée et disciplinée depuis juillet 1994. Cette force ne s'attaque qu'à l'armée rebelle responsable du putsch en question et des massacres quotidiens des populations hutu soi disant pour "désarmer". Ce sont les Forces pour la Défense de la Démocratie, FDD en sigle, qui focalisent la population contre cette armée rebelle ce qui évite un dérapage vers une violence ethnique.

S'agissant du Rwanda, le CNDD invite avec insistance que les antagonistes se résolvent enfin à revenir aux accords d'Arusha afin de retrouver une paix durable dans la région des pays des Grands Lacs.

En plus du Président LISOUBA, le CNDD remercie l'UNESCO qui a financé ce forum. Cependant, le CNDD exprime son indignation d'apprendre la présence à ce forum de l'ancien dictateur Pierre Buyoya qui serait le vrai chef de la conjuration contre feu le Président NDADAYE. Actuellement, M. Buyoya pilote en fait les institutions anticonstitutionnelles en tirant les ficelles dans les coulisses.

Que stipule cette convention? Des choses inacceptables pour un parti qui a gagné les élections législatives avec 80 % de sièges au Parlement.

1° Le Président de la République est désigné par le "consensus des partis politiques";  
2° La période de 4 ans qui, reste pour le mandat du FRODEBU, est désormais considérée comme une période de transition. Les élections de juin 1993 sont donc sans effet;  
3° La Convention de Gouvernement signée entre les partis devient désormais le seul texte de référence dans la gestion du pays. La Constitution du Burundi votée par référendum à plus de 90% n'est plus applicable que pour ce qui n'est pas contraire à la convention;  
4° Alors que toute constitution est sujette à révision, la convention reste immuable pendant toute la période de transition (le reste du mandat du FRODEBU);  
5° Le Président de la République devient simple figurant. Il a été créé en effet un nouvel organe, le Conseil National de Sécurité, qui devient en réalité l'Institution Suprême du pays puisque c'est lui qui décide: des nominations aux hautes fonctions politiques et militaires, de la déclaration de guerre, de la révision de la Constitution, du référendum, de la promulgation des lois, du recours aux médiations et/ou aux interventions militaires étrangères etc... Or, comme dans sa composition actuelle le FRODEBU n'y a que trois représentants sur neuf, il est clair que c'est l'opposition qui gouverne le pays; d'autant plus que dans ce Conseil National de Sécurité figurent certains putschistes.

6° L'Assemblée Nationale a été dépouillée de ses pouvoirs constitutionnels par la convention de gouvernement :

- elle n'a fait que l'entériner sans droit d'en discuter;
- il lui est interdit désormais et pendant les 4 ans à venir (à partir de la signature de la convention) d'exercer son pouvoir de contrôle de l'action du gouvernement. L'Assemblée Nationale ne peut plus voter une motion de censure contre le gouvernement;
- alors que la révision de la constitution et le domaine des lois reviennent concurremment au Président de la République et à l'Assemblée Nationale, désormais ils relèveront de la compétence du Conseil National de Sécurité.

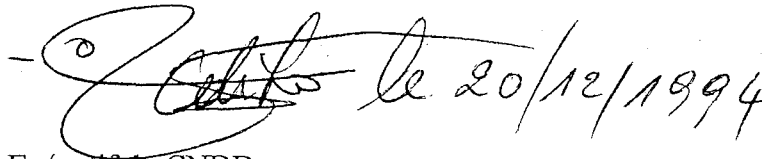
Pire, afin de supprimer le droit inaliénable de l'Assemblée Nationale d'élire librement son président, Jean MINANI soit-il, l'opposition soutenue par la junte militaire de Buyoya a provoqué une crise violente assassinant à la grenade quatre citoyens paisibles à la 4è, 7è, 9è avenue du quartier de Bwiza (Bujumbura) en blessant d'autres le 1er décembre, massacrant

une vingtaine de hutus burundais récemment rapatriés du Rwanda en province de Kirundo dans la nuit du 1er au 2 décembre, organisant une violente "journée ville morte" du 5 décembre et orchestrant des fusillades entre militaires entraînant la mort de 14 tutsi civils à dans le quartier de MUSAGA (Bujumbura) dans la nuit de ce 18 au 19 décembre.

Afin de rétablir la paix et la légalité constitutionnelle au Burundi, le CNDD réitère pour terminer, et encore une fois, sa requête de déploiement rapide de 5 000 hommes d'une Force Internationale Neutre chargée de protéger les institutions et d'assurer l'ordre et la sécurité dans le pays en s'interposant entre l'Armée Rebelle et les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD). Rappelons que celles-ci s'évertuent actuellement à organiser l'autodéfense de la population.

Pendant la période intérimaire précédant les élections générales, cette force internationale aurait comme mission la formation d'une nouvelle Armée Nationale et de nouvelles forces de sécurité à partir des FDD et des éléments de l'Armée Monoethnique tutsi respectueux des institutions démocratiques. C'est alors que le Burundi deviendra un havre de paix.

Pour le CNDD,  
Jérôme NDIHO  
Porte Parole,  
Membre du Comité Exécutif du CNDD  
chargé de la Communication et de l'Information  
Membre du Comité Directeur National du FRODEBU.

 le 20/12/1994